



Comité de pilotage Natura 2000 du 8 novembre 2017
ZSC du Massif forestier de Haguenau
ZPS de la forêt de Haguenau

Participants	Organisme-Fonction
Chantal AMBROISE	Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg
Pierre CHATELAIN	Adjoint au Maire et Conseiller délégué Oberhoffen - SIEBM
Muriel BRETON	Responsable environnement Agence Nord Alsace - ONF
Christophe BRUA	SAE
Florence BUCHER	Responsable UT de Haguenau - ONF
Claudine BURTIN	Responsable Milieux naturels et espèces - DDT 67
Alain CORBY	Association Protection Faune Flore de Haguenau et environs
Estelle GLATTARD	FDC 67 - Directrice
Christophe HAAS	Vice-président Jeunes agriculteurs 67
Sébastien KERN	Service Milieux naturels - CD 67
Emilie KNOBLOCH	Directrice de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement - Ville de Haguenau
Cécile LE FOULGOCQ	EMZD Metz - Ministère des Armées
Damien LERCH	Ministère des Armées - USID Strasbourg
Véronique LE TAN	Chargée de mission - Ville de Haguenau
Franck MARTIN	Chargé de mission Natura 2000 – DDT 67
Alain MASTIO	Référent local - Alsace Nature
Denis MENRATH	AAPPMA de Haguenau
Robert METZ	Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan Vice président SDEA
Vincent MOITRIER	SDEA - Animateur SAGE Moder
Jean MULLER	Vice-président Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn
André OTT	Sauvegarde Faune Sauvage
Daniel PFLUG	Syndicat des eaux de Seltz
Aurélia RODRIGUES	Chargée de mission Forêt et milieux naturels - Ville de Haguenau
Brigitte ROSER	Adjointe au Maire d'Oberhoffen-sur-Moder
CNE RUL	GMU Neubourg
Christophe SCHARRENBARGER	Maire de Surbourg
Patrick SCHOTT	Maire de Schirrhein
Cécile TARTARE	CSA
Claude STURNI	Maire de Haguenau
Jean-Pierre VACHER	Responsable scientifique - BUFO
Laurent WAEFFLER	Chargé de mission - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace
Frédérique WEBER	Chargé de mission – Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn
Jean-Bernard WEIGEL	Président du SIVU de l'Aschbruch
Axelle WEINMANN	ESID Metz - Ministère des Armées - Chargée d'environnement



Introduction

En l'absence de M. Erbs, président des comités de pilotage des sites Natura 2000 de la ZPS de la forêt de Haguenau et de la ZSC du massif forestier de Haguenau, Claude Sturni, Maire de Haguenau, introduit la réunion.

1. Rappel

Il est précisé que la réunion porte à la fois sur le site de la ZPS de la forêt de Haguenau et la ZSC du massif forestier de Haguenau, la majorité des actions mises en œuvre étant valables pour les deux sites et les membres de ces deux COPIL étant quasi-similaires.

Un rappel des objectifs de préservation et des emprises des deux sites est faite.

C. Brua pose la question de la transmission du compte rendu de la précédente réunion. Il souhaite que ces comptes rendus soient transmis par mail avec l'invitation.

A. Rodrigues explique que ce compte rendu va être mis en ligne sur l'onglet dédié du site internet de la Ville tout comme celui du jour et le support de présentation.

F. Martin précise que toutes les mises à jour du site de la DREAL Grand Est n'ont pas encore été faites et que le compte rendu et les présentations du jour y figureront également.

2. Les milieux agricoles

En 2013 et 2015, deux projets agro-environnementaux ont été menés permettant respectivement à 10 et 18 exploitants de s'engager dans des mesures de gestion extensives au profit des azurés mais également de l'avifaune et des habitats d'intérêt communautaire.

Le montant total des aides mobilisées par l'Etat et l'Europe pour ces engagements s'élève à 420 000€. Il est précisé que pour des contraintes toujours plus importantes, les montants de rémunération de ces mesures ont été revues à la baisse entre 2013 et 2015.

Suite à la campagne de souscription de 2015, il a été décidé d'évaluer la plus-value des mesures de gestion mise en place que ce soit au profit des azurés comme au profit de l'avifaune (Pie-grièche écorcheur, espèce parapluie) et des habitats. Cette étude sur 4 ans est portée par le bureau d'étude Climax.

Les premiers résultats semblent montrer que la présence de la pie grièche est liée à la structuration paysagère. Si cette tendance se confirme se posera la question de la mobilisation de la mesure de gestion des éléments paysagers aujourd'hui limitée uniquement par le cadre national aux prairies humides et pour les éleveurs. Par ailleurs, la pie-grièche ne chasse pas au niveau des bandes non fauchées y compris en période de fauche mais ces dernières sont importantes pour d'autres espèces protégées dont des oiseaux nicheurs au sol.

Concernant les azurés, l'étude a été initiée dans un contexte défavorable (pluvieux, dérogation pour la fauche). Les premières tendances (avec une année de recul) semblent montrer des effectifs plus importants dans les secteurs contractualisés, un rôle important des bandes non fauchées et une qualité d'habitat très bonne uniquement dans les secteurs contractualisés.

Se pose la question de la diffusion des rapports annuel vis-à-vis de la sensibilité éventuelle des données.

- Il est acté que ces rapports seront mis en ligne sur le site internet de la Ville.



C. Brua rappelle que la surface d'étude est très limitée et que 6Ha ne sont pas représentatifs des populations d'azurés déjà sous-évaluées dans le DOCOB, il précise que nous avons des responsabilités vis-à-vis de l'Europe pour la préservation des Azurés.

L. Waeffler précise que les Bandes non fauchées sont des réservoirs de biodiversité permettant de maintenir des populations d'insectes importantes y compris en période de fauche et restent importantes.

C. Brua explique que la diminution du nombre d'exploitant agricole tend à uniformiser la gestion des espaces qui est défavorable pour la biodiversité. En ce sens, L. Waeffler propose de réfléchir à la possibilité de décaler le fauchage des fossés en dehors des périodes de fauches habituelles.

A. Rodrigues précise que ce point rejoint la réflexion sur la gestion des éléments paysagers présentée préalablement et très contraignante du fait du cadrage national.

C. Brua propose que soit initié un état des lieux global des superficies en herbe à l'échelle du site suite au constat qu'il fait de disparition des prairies et qu'une analyse de l'état de conservation des prairies soit menée par rapport à l'état initial du DOCOB.

F. Martin précise que les DOCOB de la ZPS et de la ZSC de Haguenau sont des documents récents qui ne seront pas réévalués en priorité pour des questions budgétaires. Mais partage le constat relevé par la Cours des Comptes de la diminution des surfaces en herbe au sein des périmètres Natura 2000.

A. Rodrigues propose donc d'initier en 2018 un premier travail visant à estimer la présence/absence de prairies sur l'ensemble du site au regard de l'état initial du DOCOB.

A. Mastio pose la question du contrôle de la gestion des mesures souscrites par les exploitants.

Sur la question du contrôle de la mise en œuvre des mesures de gestion par les exploitants, il est précisé que les engagements étant pris dans le cadre de la PAC c'est l'Agence de services et paiements qui est en charge du contrôle. Des dossiers sont tirés au sort en ce sens chaque année sur le territoire et le respect des MAEc fait partie des éléments de contrôle.

C. Scharrenberger souligne le problème des non-paiements des mesures depuis 2015 et précise que cela conduit à une déprise agricole (40 000 ha de forêt en plus sur le territoire), du fait de l'arrêt de certaines exploitations. L'élevage est garant du maintien des prairies, il est donc contre-productif que ces mesures soient par ailleurs moins rémunérées et sollicite une reconnaissance des efforts faits. De plus, il est signalé que certaines MAE ne sont pas compatibles avec une agriculture biologique qui subit déjà un certain désengagement de l'Etat.

C. Brua s'inquiète de la disparition des prairies au sein des zonages Natura 2000, mais aussi de l'évolution des pratiques de gestion avec un accroissement du pâturage (défavorable aux azurés) au détriment de la fauche sur Haguenau.

A. Rodrigues précise qu'à cette situation s'ajoute les difficultés d'animation du dispositif suite aux baisses régulières du montant des mesures qui risque de dissuader certains exploitants de s'engager et que cela se traduit par ailleurs par un risque d'intensification des pratiques de gestion en dehors du zonage Natura 2000.

3. PAEc 2018

Compte tenu du contexte défavorable, une enquête a été menée en 2017 auprès des 10 exploitants engagés en 2013 et pour lesquels les contrats vont prochainement arrivés à échéance afin d'évaluer le potentiel de souscription en vue du montage d'un nouveau projet. En effet, outre les retards de



païement, la baisse des rémunérations des mesures, s'ajoutent des incertitudes quant à la sélection des projets du fait du passage en Région Grand Est et des garanties de paiements sur 5 ans.

Les résultats de l'enquête montrent cependant que les exploitants souhaitent très majoritairement poursuivre leurs engagements. D'autres exploitants se sont par ailleurs tournés vers la Ville pour souscrire spontanément de nouvelles parcelles.

C. Sturni déplore les difficultés rencontrées par la Ville dans le cadre de l'animation de ce dispositif et précise que la responsabilité ne doit pas reposer sur l'animateur et s'interroge dans ce contexte sur la poursuite éventuelle de l'animation Natura 2000.

C. Scharrenberger déplore le désengagement de l'Etat vis-à-vis des aides au maintien à l'agriculture biologique.

C. Brua suggère de développer des moyens alternatifs de soutien aux éleveurs sur la base du label pour la Tomme « Prés du Ried ».

Me la Sous-Préfète rappelle que nous sommes en pleine phase de transition, il s'agit bien de retard de paiement, et non d'annulation, et les perspectives de réengagement des exploitants et de nouvelles souscriptions tendent à rester optimiste.

4. Evolution du cadrage réglementaire

Concernant le budget FEADER, il est rappelé que celui-ci était porté par l'Etat jusqu'en 2013 puis a été transféré à la Région pour la programmation 2014-2020. La France est la première bénéficiaire de cette aide. En Alsace, il s'agit de 120 millions d'euros qui portent à la fois sur l'animation Natura 2000, les MAEc, l'aide bio, l'installation des jeunes agriculteurs, les compensations zones contraintes, les investissements forestiers, agricoles...

Les retards de paiements sont liés à la fois aux délais administratifs de cadrage du dispositif entre l'Etat et l'Europe ainsi qu'à la déclinaison des outils financiers au niveau régional, le dispositif n'étant opérant que depuis début 2017.

Le paiement des MAEc a débuté début novembre et se poursuivra sous 15 jours pour les aides relatives à l'année 2015 et les années 2016 et 2017 devraient être régularisées en 2018. Pour l'animation, les paiements ont eu lieu à compter d'avril-mai 2017 et les contrats sont en cours de paiement dans l'ordre de dépôt des dossiers.

Par ailleurs, il est précisé que l'Europe a durci les règles ce qui impacte directement l'animation avec des demandes complémentaires sur les justificatifs de frais de personnels et de factures.

Le budget FEADER 2014-2020 pour Natura 2000 est de 220 000 €/an (apport équivalent de l'Etat), les contrats Natura 2000 (hors agriculture) s'élèvent à 120 000 €/an et les MAEc à 4.5 millions d'euros.

5. Fermages à clauses environnementales

La Ville de Haguenau a instauré la mise en œuvre de fermage à clauses environnementales sur les parcelles prairiales qu'elle possède située dans l'emprise des sites Natura 2000. Ce sont 22.4 ha qui sont engagés. Cependant, le cahier des charges des clauses, calé sur les MAEc deviendra caduque en cas de disparition du dispositif Natura 2000.

6. Lutte contre le solidage

Une action de lutte a été engagée sur 19 ares totalement envahit au nord de Haguenau dans le cadre d'un contrat sur 4 ans confié à une association d'insertion.



C. Brua rappelle la problématique croissante liée au développement des espèces exotiques, comme c'est le cas au niveau des pelouses de l'aérodrome et demande à ce qu'une réflexion et une sensibilisation globale soit faite sur l'usage d'espèces locales car les plantes exotiques sont souvent introduites en espèces ornementales.

A. Rodrigues propose qu'une information soit faite en ce sens à l'attention des communes concernées par les deux zonages Natura 2000.

Une nouvelle action de lutte contre le solidage est envisagée sur une parcelle prairiale indivise totalement envahie par le solidage et situé dans un contexte environnemental très riche (Réserve biologique intégrale, Espace naturel sensible du Grossmatt). La question de la méthode de lutte se pose sachant que la surface porte sur 2 ha et le coût d'un export des produits de fauche multiplie par 10 le coût annuel d'intervention. La proposition serait de faire 2 gyrobroyages par an avant la montée en graine.

S. Kern précise que des actions de lutte ont été effectuées au niveau de l'ENS et économiquement acceptables par la création d'un partenariat avec un exploitant utilisant les produits de fauche en guise de litière. Le gyrobroyage n'est pas efficace.

V. Moitrier explique que le Sycoparc a mis en place des actions de lutte contre les espèces invasives et pourrait être une ressource du fait de son expérience.

7. Milieux forestiers

Le projet de trame de vieux bois initié en 2015 a été revu afin de concilier au mieux économie et écologie. Il en résulte la création de 17 sites en cohérence avec le réseau existant de réserve biologique, îlots de vieillissement et sénescence : 6 îlots de 0.5 à 1 Ha dans la chênaie, 6 dans la pineraie et 5 groupes d'arbres.

L. Waeffler rend attentif à la cohérence de la mise en œuvre de ce type d'action avec les perturbations induites par les travaux forestiers (notamment le façonnage) qui rompt la quiétude des espèces. Il propose la mise en place de zones tampon de 200 mètres autour de ces îlots.

A. Rodrigues reconnaît la pertinence de l'observation mais la mise en place concrète de ces zones tampons pose la question d'une indemnisation qui aujourd'hui n'est pas prévue par le cadre national. Il est néanmoins convenu qu'un cahier des charges des implications de ces zones tampons soit transmise à l'animatrice de façon à étudier avec les propriétaires et gestionnaires ce qu'il serait envisageable de mettre en œuvre.

L. Waeffler précise que de nouvelles espèces nicheuses se sont installées avec des dates plus précoces de reproduction (Grand corbeau ou encore Grand-duc) et que le dispositif devrait pouvoir faire preuve d'une certaine souplesse. Les études menées peuvent par ailleurs être mises à disposition.

A. Rodrigues précise que là aussi, il sera important d'échanger les données issues des dernières études afin d'envisager des dispositifs nouveaux avec les propriétaires et gestionnaires.

C. Sturni déclare que la présence de ces nouvelles espèces est un signe très encourageant mais il convient avant tout de rester fixé sur les espèces cibles des DOCOB.

V. Le Tan rappelle qu'une étude a été menée par la LPO dont les résultats montrent une stabilisation des populations sur Haguenau ce qui est satisfaisant au regard des déclinés constatés par ailleurs.

Il est par ailleurs rappelé que Natura 2000 sera représenté dans la commission technique « environnement/biodiversité » qui se réunira le 15 novembre prochain dans le cadre de la démarche



de labellisation Forêt d'Exception de façon à travailler à la cohérence et à la complémentarité des démarches.

8. Milieux ouverts

Un premier travail de cadrage a été mené avec les acteurs militaires de façon à concilier les usages militaires et les impératifs de sécurité avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ce travail fait suite au constat de la fermeture des milieux notamment du fait de la dynamique naturelle de colonisation du Pin sylvestre. La visite de terrain a mis en évidence la disparition de certains habitats notamment un secteur de pelouses à armérie.

Il est proposé pour 2018 d'établir un état des lieux de la fermeture des milieux, de faire appel aux différents partenaires spécialisés dans la préservation des espèces et des milieux (Sycoparc, CBA, BUFO, LPO) afin de définir une feuille de route des priorités d'actions.

C. Brua signale que pour l'armérie les banques de graines sont présentes dans le sol plusieurs années, et conseille de prendre attache auprès du CSA pour définir de la pertinence d'une action.

D. Lerch et C. Lefoulgocq rappellent les modalités d'accès aux camps nécessitant une demande d'autorisation dont les délais d'instructions courent sur 1 à 2 mois. Il est également précisé que l'autorisation de la LPO est échue depuis juin 2017.

A. Rodrigues propose d'établir une demande sur une période longue (1 semestre) en précisant le calendrier des visites terrains souhaitées ainsi que la carte de localisation de chaque visite d'ici à la fin de l'année.

J-P. Vacher demande à ce qu'une sortie de nuit puisse être envisagée.

Il est précisé que la priorité est donnée aux milieux ouverts du fait de leur vulnérabilité mais qu'un travail sur la cohérence entre document de gestion forestier avec les objectifs de préservation Natura 2000 devra être mené dès lors que le cadrage de la gestion des espaces forestiers du camp sera défini.

9. Communication

Le bilan des actions de communication menées sur la démarche Natura 2000 à Haguenau est présenté (Sortie nature d'Oberhoffen, sortie grand public avec le CINE, nouveau public ciblé : les scolaires, participation au week-end développement durable). Nouveaux médias mobilisés : FR3 + association de journalistes nature et bien-être.

Par ailleurs, les panneaux d'information sur les secteurs de l'aérodrome et de Schweighouse vont être mis en place.

C. Brua indique que la pratique du motocross se poursuit sur le site de l'aérodrome et qu'il convient de prolonger l'action de police en plus de l'installation des panneaux.

A. Mastio demande s'il est possible de disposer d'indicateurs pour le suivi des Gros bois et interroge sur le fauchage des chemins en forêt.

A. Rodrigues sollicitera l'ONF qui fait déjà ce suivi des Gros bois.

F. Bucher souligne les efforts de l'ONF ayant induit des évolutions de pratique de fauche qui se limitent à la bande centrale des chemins et ne touchent plus aux bas-côtés.



10. Natura 2000 dans le Bas-Rhin

Au niveau national, le réseau Natura 2000 est composé de 1758 sites (12.6% du territoire). Dans le Bas-Rhin, on compte 10 ZSC et 6 ZPS visant à protéger 33 habitats naturels, 102 espèces d'oiseaux, 37 espèces animales (hors oiseaux) et 4 espèces végétales.

L'animation est assurée par 2.5 ETP dont 0.5 sur Haguenau.

Les aides Etats et Europe allouées à Natura 2000 dans le département pour la programmation FEADER 2007-2013 sont de plus de 3 000 000 € dont près de 650 000 € pour l'animation, 175 000 € pour les contrats forestiers, 130 000 € pour les contrats ni-ni et 2 150 000 € pour les MAE.

Par ailleurs, en 2014, 146 dossiers d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ont été instruits et plus de 80 % ont reçu un avis favorable.

11. Bilan de l'animation 2012-2017

La Ville présente le bilan financier (partiel, tous les postes de dépenses engagés par la Ville n'ayant pas été listés) de l'engagement à l'animation Natura 2000. Cet engagement coûteux est rendu d'autant plus difficile que les outils d'animation sont remis en question :

- Charte : compensation de l'exonération de la TFNB par l'Etat à hauteur de 22 %, pas de visibilité pour la suite ; question du bénéfice environnemental par rapport aux sommes engagées
- MAE : incohérence gestion des éléments paysagers, seuils d'éligibilités financier des exploitants, pas de garanties de paiement sur 5 ans (2020 nouvelle programmation PAC) ; lourdeurs administratives croissantes.
- Actions : hausse de la participation des collectivités.

C. Sturni déplore le manque de visibilité sur la durée de la démarche et des évolutions défavorables successives. 2018 est une année charnière après deux périodes d'animation de 3 ans. De plus, le budget est constant avec davantage de sites, il n'y a à ce jour pas de signes encourageant sur l'avenir. La pression budgétaire est grande, les évolutions défavorables ce qui renvoi l'impression que Natura 2000 n'est pas assumé au niveau national.

F. Martin précise que du fait de l'ajout de nouveaux sites, un réajustement budgétaire de mi-parcours est envisagé, des engagements oraux ont été données pour le FEADER qui seront suivi au niveau budgétaire par l'Etat.

12. Renouveau de l'animation et de la présidence du COPIL

M. Brua recentre le débat sur les enjeux en termes de biodiversité et sur les services rendus par l'environnement (n° social, ressources, économie) et qu'un déséquilibre peut également être coûteux (monoculture/ravageurs).

C. Ambroise précise que la préservation de la biodiversité est un enjeu planétaire, d'intérêt général, et qu'il faut avoir foi sur les années à venir. Il faut continuer à construire avec les partenaires, continuer à soutenir et encourager et pour cela se recentrer sur les priorités. C'est une question de liberté de choix et il serait dommage de renoncer à l'animation.

C. Sturni se déclare fier du travail réalisé, mais veut s'assurer du soutien des membres du COPIL. La Ville reste défenseuse du projet Natura 2000, la difficulté n'étant pas en termes de moyens humains mais



surtout dans la cohérence vis-à-vis de l'extérieur et des personnes qui s'engagent dans Natura 2000. La candidature au renouvellement est confirmée ainsi que celle d'André Erbs à la présidence des COPILS.

C. Ambroise encourage la Ville à poursuivre et propose le vote du renouvellement de l'animation et de la présidence des COPILS pour les deux sites et précise qu'aucune autre candidature n'est connue.

Avec 5 votes pour, la Ville de Haguenau est reconduite en tant que structure animatrice et à la présidence des comités de pilotage des sites de la ZSC du Massif forestier de Haguenau et de la ZPS de la forêt de Haguenau.

C. Ambroise conclut en précisant, qu'il faut s'attacher à chercher des financements autres que l'Etat et Natura 2000 (appels à projets, Agence de l'Eau) qui peuvent également être mobilisables.